

Délibération n°
2023.005

Séance du 21/02/2023
N° ordre : 03



**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vingt et un février deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, Vice-Présidente.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 février 2023

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 5
- Excusés : 4
- Votants : 7
dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR 7 voix
CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

OBJET :

**AFFECTATION DU
RESULTAT DU
COMPTE
ADMINISTRATIF**

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, André CHASTAN (pouvoir donné à Éric ESCLAFER), Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE).

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Le Conseil d'administration,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Alain LAPACHERIE, Président
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	19 231,20
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (21 401,00 - 17 595,95)	3 805,05
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	15 426,15

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes-Dépenses (0,00 - 0,00)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E=IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes-Dépenses (0,00 - 0,00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F+G)	0,00
--	------

- décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	19 231,20

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/03/2023

Date de télétransmission
en préfecture : 02/03/2023

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 février 2023,

La Vice-Présidente,



Dominique BORDEROLLE

Accusé de réception en préfecture
019-261922900-20230221-CCAS_DL2023_05-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023